

## remboursement billet d'avion

Par shawn26, le 14/03/2021 à 16:54

bonjour,

[color=#000000;] suite a l'annulation de mes billets d'avion par (6 personnes)(brussels airlines) douala - cdg paris du 23 mars 2020 j'ai demander a maintes reprise le remboursement par telephone call center 01 73 23 10 71 , par mail service.fr@brusselsairlines.com et par écrit brussels airlines sa/nv 100 - 102 avenues des saisons , boite 30 1050 brussels airlines. [b]a ce jour[/b] 14/03/2021 [b]je n'ai rien du tout[/b].[/color]

Comment faire et ai je droit a des dommages et intérêts ?
cordialement

[color=#000000;]ps: je suis résident et de nationalité française[/color]

Par **miyako**, le **14/03/2021** à **18:39** 

Bonsoir,

Si dans un délais de 2 mois après votre réclamation auprès de Brussel Airlines, vous n'avez pas obtenu satisfaction, il faut vous adressez au médiateur belge de la consommation. A supposer que la compagnie existe toujours , ils doivent vous répondre et vous rembourser si cette annulation est due à la crise Covid .

Je n'ai pas trouvé de traduction en français, je m'en excuse , mais au téléphone , ils parlent certainement français et peuvent vous envoyez par e mail un formulaire en français

http://www.consumerombudsman.be/en/complaint-form

Amicalement vôtre

suji KENZO